

**CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT
DES PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER
UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM,
LAQUELLE PROCÉDURE S'EST TENUE LE 10 AVRIL 2025.**

**Règlement n° 1378-2025
Décrétant l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements
et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 850 000 \$ à cette fin**

Je soussignée, Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, certifie :

QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et adopté le 24 février 2025;

QUE le règlement 1378-2025 a été adopté le 24 mars 2025;

QU'un avis public a été publié en date du 27 mars 2025 afin que les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

QUE la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter s'est tenue le 10 avril 2025;

QUE le nombre de personnes habiles à voter était de SEPT MILLE NEUF CENT CINQ (7 905) et que le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 1378-2025 fasse l'objet d'un scrutin référendaire était de HUIT CENT UN (801).

QUE le nombre de signature apposée est de zéro (0);

EN CONSÉQUENCE, je déclare que le règlement 1378-2025 pourra entrer en vigueur, suite à l'obtention de l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation.

Signé à Notre-Dame-des-Prairies, ce 11 avril 2025.



Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et greffière